

Note de service

DESTINATAIRES : A toutes les équipes du CISSS des

Laurentides

Benoit St-Denis, adjoint au DGA-SPEF Service de prévention et contrôle des

EXPÉDITEURS: infections

Chantal Joly, coordonnatrice hygiène-

salubrité & buanderie-lingerie

DATE: 27 janvier 2021

OBJET: ENTRETIEN DES UNIFORMES

Afin d'éviter le risque de contamination, l'accès aux uniformes du CISSS des Laurentides a été élargi à plusieurs métiers pendant la pandémie.

La consigne du port de l'uniforme demeure toujours la même, soit de se changer à l'arrivée et au départ. Il n'est donc pas approprié de quitter une installation du CISSS des Laurentides en uniforme de travail.

Si l'uniforme qui est porté pendant un quart de travail est fourni par l'établissement, celui-ci doit absolument être déposé dans un bac des blouses souillées afin d'être pris en charge par les équipes de la buanderie.

S'il s'agit de votre uniforme personnel, celui-ci doit être déposé dans un sac qui sera lavé avec l'uniforme ou jeté une fois l'uniforme au lavage.

Il est donc indispensable que l'uniforme soit lavé après chaque quart de travail afin de diminuer les risques de contamination, même pour le personnel qui travaille en zone froide.

Le nombre d'uniformes disponibles n'est pas un enjeu.